

DÉPARTEMENT DU DOUBS

# Dossier de presse

Les contrats P@C (Porter une action concertée)  
2022-2028



**P@C@P25**  
2022-2028

Porter une Action Concertée

Contrats de territoires Deuxième génération



**doubs**  
le Département

DÉPARTEMENT DU DOUBS

Hôtel du Département  
7 avenue de la Gare d'Eau  
25031 Besançon CEDEX  
Tél: 03.81.25.81.25

-  <https://www.doubs.fr>
-  <https://www.facebook.com/cddoubs>
-  <https://www.youtube.com/user/videoscg25>
-  <https://www.instagram.com/doubscd25>
-  <https://twitter.com/doubscd25>



Porter une **A**ction **C**oncertée

Contrats de territoires / Deuxième génération

## Signature du contrat P@C 2022-2028 entre le Département du Doubs et le territoire du Doubs Baumois

Christine Bouquin, présidente du Département du Doubs, Jean-Claude Maurice, président de la Communauté de communes du Doubs Baumois, et les maires désignés\* pour représenter le territoire au sein de l'instance de concertation signent ce vendredi 17 mars 2023 en mairie de Laissey, le contrat P@C 2022-2028.

Cette signature est précédée d'une visite de la micro-crèche de Laissey, en partie financée par le contrat P@C première génération (2018-2021).

### OBJET DU CONTRAT P@C 2022-2028 :

Le Département du Doubs alloue, via le contrat P@C 2022-2028, une enveloppe de **4 300 000 euros** au territoire du Doubs Baumois pour la période 2022-2028, répartie entre deux volets : « soutien aux dynamiques territoriales » et « soutien à la vie locale ».

Ce contrat va permettre de financer des projets ambitieux qui répondent aux besoins de la population et de l'environnement. Le territoire du Doubs Baumois s'engage résolument vers l'avenir en mettant l'accent sur trois thèmes clés : la transition écologique, les équipements scolaires et périscolaires, ainsi que le patrimoine majeur de nos collectivités.

#### Les thèmes retenus par le territoire sont :

- le développement des énergies renouvelables (projets éoliens, solaires, hydroélectrique, hydrogène...), travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics, création de réseaux de chaleur; la requalification des friches, végétalisation et désimperméabilisation des espaces publics, actions répondant aux objectifs de sobriété foncière et de zéro artificialisation nette; le développement des mobilités douces s'inscrivant dans les aménagements et traversées de bourgs (hors politique cyclable départementale);

- la construction de groupes scolaires et/ou périscolaires neufs; la réhabilitation globale des bâtiments scolaires et/ou périscolaires existants; les aménagements extérieurs des groupes scolaires et/ou périscolaires par la sécurisation et l'amélioration des accès, le développement des liaisons douces (objectif de réduction des gaz à effet de serre émanant des transports, etc.);
- l'entretien et la restauration du patrimoine bâti ayant un intérêt historique ou architectural; la valorisation du patrimoine naturel ayant un intérêt environnemental, touristique, culturel, sportif ou historique.

Cette signature se fait en présence de Jean-Claude Maurice, président de la Communauté de communes du Doubs Baumois, des maires désignés pour représenter le territoire au sein de l'instance de concertation (\*Arnaud Marthey, maire de Baume-les-Dames, Nicole Gloriod, maire de Cusance, Philippe Cuenot, maire de Hyèvre-Paroisse, Richard Mariaz, maire de Passavant, Alain Jacquot, maire de Roulans et Lucile Bas, maire de Valleroy), de Dominique Mesnier, maire de Laissey et des conseillers départementaux du canton de Baume-les-Dames.

---

## Les contrats P@C (Porter une action concertée) 2022-2028

La nouvelle contractualisation P@C avec le bloc communal, dotée d'une enveloppe globale de 92 M€ - pour la période 2022-2028 - mobilisés par le Département du Doubs après le vote de l'Assemblée départementale en mars 2022, se concrétise par la signature des contrats nouvelle génération, entre le Département du Doubs et les dix-huit territoires.

Le Département a pour vocation de garantir un développement équilibré des territoires et de favoriser la cohésion sociale et l'équité territoriale. Il est le partenaire privilégié des communes et des intercommunalités pour favoriser l'émergence et faciliter la mise en œuvre des projets locaux qui, répondant aux priorités départementales, contribuent à améliorer l'offre de services au public, à garantir la qualité des équipements et des espaces publics, à améliorer le cadre de vie des habitants, et à favoriser ainsi le dynamisme et l'attractivité des territoires.

C'est dans cet esprit et sur la base des orientations de C@P25 que le Département avait mis en place avec le bloc communal (communes et groupements de communes), dès 2018 et à l'échelle du territoire de chaque Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre,

les contrats P@C (Porter une action concertée) pour une durée de quatre ans (2018-2021). Ces contrats étant arrivés à échéance, et conformément à la session budgétaire de décembre 2021, les bases du nouveau partenariat avec le bloc communal, ceci dans le prolongement de la dynamique initiée et reposant sur une déclinaison de l'intervention départementale en fonction des caractéristiques des territoires et des priorités identifiées, ont été votées par l'Assemblée départementale en mars 2022.

Pour chacun des dix-huit territoires, Christine Bouquin, présidente du Département du Doubs, a signé ou signera prochainement, avec le ou la président.e de la Communauté de communes concernée, et les maires désignés pour représenter le territoire au sein de l'instance de concertation, le contrat pour la période P@C 2022-2028.

### LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS PAR RAPPORT AUX PRÉCÉDENTS CONTRATS P@C:

- Conforter le positionnement des contrats avec les territoires comme vecteurs du soutien du Département à l'équipement et à l'attractivité des territoires, en ayant pris soin de porter les valeurs suivantes auprès du bloc communal: proximité et efficacité, souplesse et confiance.
- Améliorer la lisibilité et la pertinence du soutien départemental et prendre en compte certains éléments de contexte. Concrètement, dans le prolongement des contrats P@C 2018-2021, l'enveloppe votée en juin par l'Assemblée départementale permettra de procéder à l'individualisation de premières subventions en faveur de projets ayant fait l'objet du dépôt d'une demande de soutien financier auprès du Département.

---

## Les nouvelles contractualisations

### LES CONTRATS SUIVANTS ONT ÉTÉ SIGNÉS AVEC LES TERRITOIRES:

- du Pays de Sancey Belleherbe, vendredi 10 mars 2023, à Belleherbe,
- du Plateau du Russey, jeudi 19 janvier 2023, à Plaimbois du Miroir,
- du Val de Morteau, jeudi 19 janvier 2023, à Villers-le-Lac,
- de Montbenoît, jeudi 8 décembre 2022, à Arc-sous-Cicon,
- Altitude 800, mardi 20 septembre 2022, à Goux-les-Usiers.

### LE TRAVAIL SE POURSUIT, DOUZE CONTRATS SERONT BIENTÔT SIGNÉS AVEC LES TERRITOIRES:

- du Pays de Villersexel,
- des Deux Vallées vertes,
- du Pays de Maïche,
- de Grand Besançon Métropole (GBM),
- du Grand Pontarlier,
- des Lacs et Montagnes du Haut Doubs,
- de Loue Lison,
- du Pays d'Héricourt,
- du Pays de Montbéliard agglomération (PMA),
- du Plateau de Frasne et du Val Drugeon,
- des Portes du Haut Doubs,
- du Val Marnaysien.



# Département du Doubs

Hôtel du Département  
7 avenue de la Gare d'Eau  
25031 Besançon CEDEX

Tél : 03 81 25 81 25

## CONTACTS PRESSE

---

helene.wokowski-pierre@doubs.fr  
Tél. : 03 81 25 80 84

mathilde.buttefey@doubs.fr  
Tél. : 03 81 25 83 12

[www.doubs.fr](http://www.doubs.fr)